

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 79 (1943)
Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE PÉDAGOGIQUE : HANS ZBINDEN (Traduit et résumé par ALICE DESCŒU-
DRES) : *Les tâches intellectuelles de notre pays.* — G. BÖLSTERLI : *Contre :*
« *L'école contre la vie* ». — W. LOOSLI : *Education civique ou éducation physique.*
— INFORMATIONS : *Les soins dentaires et leur organisation en Suisse.* — *Vente*
de timbres et cartes Pro Juventute. — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.
PARTIE CORPORATIVE : *Notre journal.* — VAUD : *Toujours à propos d'éducation*
post-scolaire. — *Mise en garde.* — GENÈVE : U.A.E.E. : *séance du 25 mars.* —
NEUCHÂTEL : *Assemblée des délégués.* — *Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES TÂCHES INTELLECTUELLES DE NOTRE PAYS

Il arrive trop souvent qu'on confonde démocratie et égalité ; qu'on s'exagère la puissance du nombre, qui marche de pair avec une sous-estimation de la personnalité ; qu'on considère tout ce qui est un peu compliqué et difficile comme trop élevé pour l'homme de la rue : cela rappelle les parents parlant un langage enfantin à leurs enfants ! C'est habituer le peuple à la paresse d'esprit : l'abaissement du niveau intellectuel de la presse, peut-être encore plus marqué dans d'autres pays que le nôtre, n'a pas d'autre cause.

Le mot cruel de Burckhardt n'a rien perdu de son actualité : « La démocratie n'a aucun goût pour ce qui sort de l'ordinaire, et là où elle ne peut ni l'éloigner ni le nier, elle le hait. » (Lettres, 1888). Il est vrai que nous disons parfois : La voie libre aux vaillants. Mais qui considérons-nous comme vaillants : ceux qui parviennent au succès ! Nous avons abusé de la théorie de Darwin, en disant : Qui survit ? Le plus capable. Et qui est le plus capable ? Celui qui survit, et c'est ce cercle vicieux qui a contribué à compromettre l'idée du libéralisme et de la démocratie. Ne sont arrivés à des positions élevées que ceux qui savent s'élever, pousser des coudes, s'imposer ou s'adapter — à quelques exceptions près. — La crise du parlementarisme n'a pas d'autre raison.

Pour changer les choses, il faudrait arriver à persuader nos concitoyens que pain et esprit marchent de pair ; sans pain, pas d'esprit, c'est clair ; on comprend beaucoup moins bien que sans esprit pas de pain ! Sans un effort constant, élevé, de la vie culturelle et spirituelle du peuple, il ne peut y avoir à la longue ni sécurité, ni ordre, ni travail, ni pain pour tous. Aujourd'hui, par ces temps de misère, on entend proclamer souvent : il nous faut d'abord du pain, le reste viendra ensuite, le reste, c'est le domaine de l'esprit !

Mais à qui donc la Suisse doit-elle sa prospérité, qui la rend capable de nourrir deux fois plus de personnes que son sol ne semblait le permettre jusqu'ici ? Pour prendre un exemple, à qui doit-on l'industrie des étrangers. Est-ce que ce sont les hôteliers, les sociétés d'embellissement, les banquiers qui l'ont créée ? Ils sont venus longtemps après. C'est Albert de Haller qui a découvert et décrit la beauté de notre pays. Puis Gessner, Rousseau, Goethe, et, après eux des poètes comme Shelley et Byron, puis Slowacki, Polonais. Seulement longtemps après eux sont venus les organisateurs, les énergies matérielles, les hommes du pain. Et à qui la Suisse doit-elle sa réputation industrielle, sinon au fait que le niveau d'instruction du peuple est relativement élevé. Grâce à qui ? Grâce à Pestalozzi, avec son idée géniale d'une école populaire. C'est lui, un rêveur, un idéaliste qui a procuré à des millions d'hommes du travail et du pain, lui qui n'en avait souvent pas sur sa table. Cultiver les forces intellectuelles de tous est tout aussi important que de retourner nos champs.

Les temps qui viennent exigeront de notre part de grands efforts culturels. Il est étonnant de voir à quel point les Anglais et les Américains, malgré tout ce que leur demande la guerre, font preuve, dans le domaine spirituel, d'une vitalité extraordinaire. Et même la France continue à combattre avec l'arme qui a toujours été la sienne : le livre.

Et nous ? Nous nous vantons d'être le pays classique de l'éducation. Mais la première mesure que nous avons prise, en ces temps de misère, ça a été d'augmenter le nombre des élèves dans toutes les écoles, comme si, à partir de 20-30 élèves, on pouvait faire autre chose que du dressage. Et pendant ce temps, quantité de jeunes maîtres sont condamnés au chômage ou obligés de parcourir le pays comme représentants ou colporteurs ! L'auteur remarque aussi — en note — que, tandis que l'Amérique et l'Angleterre, l'Allemagne aussi, ouvrent les collections de leurs musées tout le jour, ce qui permet à tout ouvrier ou enfant d'aller s'y instruire jour après jour, chez nous, ils sont hermétiquement fermés pendant les heures de liberté. Pourquoi d'autres peuvent-ils ce qui nous paraît impossible ? Parce qu'ils en voient l'utilité et parce qu'ils en ont le vouloir.

Arriverons-nous un jour à la conscience de la sélection des meilleures forces créatrices, à nous dire : Aimons notre prochain de toutes nos forces, mais aimons surtout en lui ces forces capables d'édifier quelque chose de bien. Et soyons prêts, pour les favoriser aux plus grands sacrifices personnels. Cet amour du prochain, intelligent et créateur, sera aussi le meilleur chemin pour arriver à la compréhension entre les hommes.

Il nous faut donc une protection plus efficace de toutes les forces les meilleures, que ce soit en éducation, en art, ou dans n'importe quel

domaine pratique aussi. Et par aide, nous n'entendons pas surtout l'aide matérielle, souvent nécessaire aussi, mais l'aide morale, la sympathie, une atmosphère d'encouragement, non moins indispensable à qui crée quelque chose de grand. L'Etat peut encourager, mais en se tenant à une distance respectable : c'est de l'individu ou de petits groupes que doivent partir ces initiatives, du village, de la commune, de la famille. Il faut que les enfants des plus pauvres ouvriers aient l'accès aux plus hautes écoles, lorsqu'ils sont doués. Il faudrait aussi créer des demi-places pour ceux qui désirent continuer à s'instruire, tandis qu'aujourd'hui, le jeune homme qui continue à étudier à côté de son travail est presque regardé comme suspect. Si nous avions, comme les peuples nordiques, des lieux de culture intellectuelle et spirituelle pour nos ouvriers et nos paysans, combien de forces perdues se révéleraient ! Nous parlons de ceux qui ont percé, malgré tout, parce qu'ils ont voulu ! Mais on ne sait pas combien ont toute leur vie accompli un travail obscur, de ceux qu'un encouragement et une occasion de travail, proportionnée à leurs talents, auraient pu rendre cent fois plus utiles à leur pays.

Il faudrait aussi que le livre soit plus répandu, non seulement les bibliothèques, mais le livre personnel, dans chaque maison. Un peintre, un musicien ne pourraient-ils pas séjourner tantôt dans un village, tantôt dans un autre, durant la mauvaise saison, et développer les talents naissants, ou instruire la population de son art. Pas besoin de virtuoses et de savants : mais des natures généreuses, qui se donnent et peuvent éveiller des impulsions, sans elles à jamais perdues. Il faudrait également élever le théâtre : qu'il passe du rôle de simple distraction à celui d'une puissance spirituelle responsable, permettant de réveiller les consciences, et de dire à chacun ce que ni la prédication, ni le journal ne peuvent exprimer avec la même force. Si la commune, le village devenaient ainsi des centres spirituels autant que matériels, ce serait peut-être le remède le plus efficace pour lutter contre le dépeuplement des campagnes.

Où prendre l'argent ? dira-t-on. Il n'en faut pas beaucoup : c'est justement ce qui distingue l'esprit de la violence, qu'il réussit à créer beaucoup avec peu de chose. On n'a pas hésité à faire les sacrifices nécessaires pour l'armée : il le fallait ! Il faut aussi que naisse la compréhension que ces choses de l'esprit sont également nécessaires. Ce seront aussi de nombreuses occasions de travail : non seulement pour les professeurs, mais les arts graphiques, la fine mécanique y trouveront leur compte, etc. Que ceux qui luttent contre le chômage pensent à ces multiples occasions de travail ! Déjà le désir est là : offrons-lui des possibilités illimitées ! Il est à présumer que, dans un avenir plus ou moins lointain, les heures de loisir seront plus nombreuses : qu'à ce temps libre

corresponde une meilleure manière de vivre ! Que ne peut-on pas obtenir rien que par une demi-heure de méditation quotidienne ! C'est dans les temps de calamités que naissent de grandes choses : rappelons-nous Pestalozzi commençant son œuvre au milieu des flammes de Stans. Espérons que, si un jour voit la naissance d'une démocratie de la justice sociale et de l'esprit, la Suisse pourra être mentionnée dans les chroniques, non seulement comme ayant maintenu son indépendance, mais comme ayant su créer une nouvelle liberté, au sein de la plus grande misère.

(Traduit et résumé par ALICE DESCŒUDRES). HANS ZBINDEN.

CONTRE : « L'ÉCOLE CONTRE LA VIE »

Je n'ai pas lu ce livre que vient de publier M. Edmond Gilliard et qui a déjà fait couler des flots d'encre. Je ne l'ai pas lu, et n'éprouve aucune envie de le voir figurer dans ma bibliothèque. Singulière méthode pour juger d'un ouvrage, direz-vous. Soit. Je ne suis cependant pas sans pouvoir m'en faire une image fidèle. Il n'est pour cela que de lire les nombreuses citations qui ornent les articles de M. J. Ziegenhagen (*Educateur* N° 11), de M. M. Rossel (*L'Ecole bernoise* N° 51), de M. Léon Savary (*Tribune de Genève du 5 avril 1943*) et que je ne puis résister à l'envie de... citer à mon tour, en les commentant à ma façon :

« Le grand crime de l'école, c'est de répandre l'ennui. » Que voilà une accusation gratuite, une généralisation hâtive et inconsidérée ! Pourquoi M. Gilliard veut-il absolument nous faire partager sa responsabilité et son remords d'avoir été ennuyeux ?

« Il ne s'agit pas de discuter dans des bureaux, il faut faire éclater, dans le bocal des classes, le tumulte de la nature vive. » Il y a gros à parier que cette trouvaille a été faite dans le silence d'un bureau !

Voici maintenant une innovation hardie : « On ne devrait pas parler du triangle sans évoquer la Trinité. » Et pourquoi pas la franc-maçonnerie ? N'oubliez plus, en tout cas, chers collègues, de vous munir d'une bible pour la leçon de géométrie !

Continuons à glaner : « Il n'y a pas d'enfants naturellement paresseux. » Si j'ai bien compris, c'est notre faute s'ils le sont, et non la leur. C.q.f.d. ... mea culpa... etc., etc.

Instituteurs, mes frères, vous vous plaignez parfois, avec moi, de l'indiscipline de certains de vos élèves ? Alors, lisez ces lignes poétiques et réconfortantes :

Il ne faut plus « imposer à l'élève des respects imbéciles. » « Il faut rétablir, entre le maître et l'élève, le franc jeu des forces libres. » « C'est dans l'indocilité qu'est le levain de toute vivante discipline. » « Le chaos répond en enfantant la lumière. »

Vous ne comprenez pas très bien ? Moi non plus. Tant pis. Heureusement, voici qui est plus clair : « L'ouragan emportera comme fétus tous les répétiteurs de discipline. » Avec quelle élégance et quel sens de la mesure ces choses-là sont dites !

Donc, dépêchons-nous de mettre en pratique les sages conseils de M. Gilliard si nous ne voulons pas que — selon le mot d'un apprenti dictateur de chez nous — l'ordre nouveau nous passe sur le ventre. Car c'est bel et bien d'un ordre nouveau qu'il s'agit, et qui doit débiter, comme il convient, par une bonne petite révolution : « Il n'y a pas à dire : dans l'écroulement d'aujourd'hui, ceux qui ne sont pas révolutionnaires sont perdus. »

J'avoue humblement que je n'aurais jamais trouvé tout seul cette planche de salut ; sans doute parce que j'ai été formé à cette école qui « est, par excellence, un atelier de stérilisation ; à qui on donne des enfants normaux et qui s'efforce d'en faire des hommes retardés. » Après cela, il ne reste plus qu'à tirer l'échelle...

Comment réfuter de tels arguments ? Impossible, car ils sont proprement... irréfutables.

« L'École contre la vie » ? Une apologie de l'anarchie dans toute sa splendeur, un échafaudage de niaiseries. Et d'inconséquences. Son auteur ne nous prône-t-il pas un système qu'il avoue lui-même n'avoir pas réussi à appliquer pendant trente ans d'enseignement, trente ans durant lesquels il ne s'est même pas rendu compte qu'il se comportait comme un « malfaiteur » ! Faites ce que je dis...

Et en quoi, grands dieux, peut-il rendre l'école — notre école — responsable de ce que « le char de la guerre passe sur de l'enfance écrasée » ? Or, la guerre n'est-elle pas la manifestation exacerbée de cet instinct combatif qu'il nous reproche implicitement de lénifier chez nos enfants ?

Dans toute cette histoire, M. Gilliard, vous n'avez oublié qu'une chose, c'est que l'école est une préparation à la vie, et que, comme telle, elle se doit de canaliser la spontanéité des enfants, de refréner leurs instincts. Tout le reste n'est que spéculation, mépris des réalités. Mais, comme je suis naïf : il s'agit précisément de bouleverser ces réalités, de saper des institutions dont nous nous enorgueillissons : « Ce n'est pas d'états qu'on a besoin. C'est de pioches. » C'est évidemment un outil qui peut être, à l'occasion, fort utile. Encore convient-il de ne pas s'en servir aussi maladroitement que M. Gilliard, qui n'a réussi qu'à s'en donner des coups sur la tête.

Je ne veux pas terminer sans souligner que, parmi les auteurs des trois articles qui m'ont permis de me forger une opinion sur l'ouvrage en question, seul M. Léon Savary, journaliste de profession, prend notre défense et sait raison garder : « Il me semble que M. Gilliard voit l'école et le corps enseignant trop en noir, les élèves sous un jour trop avanta-

geux ; les uns sont des bourreaux, les autres, de petits prodiges persécutés. »

Quant aux deux autres, qui sont — c'est le comble — de nos collègues, ils se réjouissent, l'un, de ce que « les magisters encaissent une volée de coups durs et massifs », l'autre, de ce que l'action de l'école ait été dénoncée comme un « bluff ».

Je remercie ces deux thuriféraires de leurs appréciations qui jetteront, n'en doutons pas, un nouveau lustre sur notre école publique et ses serviteurs...

G. BÖLSTERLI.

ÉDUCATION CIVIQUE OU ÉDUCATION PHYSIQUE ?

Il faut changer la formule des cours post-scolaires. Sur ce point, tout le monde est d'accord. On semble l'être moins dès qu'il est question de mettre les mains à la pâte. Les uns envisagent la formation du citoyen en fonction de la culture physique ; d'autres estiment que l'attention doit se porter avant tout sur l'éducation civique. Dans les deux cas, on a fait, durant l'hiver dernier, des expériences qui, si elles ne sont point définitives, peuvent du moins servir de base à la discussion.

Il s'agirait tout d'abord de s'entendre sur le but que l'on se propose d'atteindre. Veut-on créer un esprit d'équipe, une ambiance qui rappelle celle des cours centraux d'instruction préparatoire de Macolin ? Dans ce cas, on a raison de mettre l'accent sur la culture physique. Un camp d'entraînement, avec ce qu'il comporte d'imprévu et de joyeuse camaraderie, suscitera toujours l'enthousiasme de nos grands garçons. N'en doutons pas : ils en redemanderont. Mais alors, il faut appeler les choses par leur nom et ne plus parler de cours d'éducation civique. Même si le programme d'un tel camp prévoit un culte ou une conférence par un spécialiste, le but n'est pas nécessairement atteint. Les jeunes gens garderont assurément un bon souvenir des moments passés à la montagne, face à nos glaciers sublimes ; mais l'émotion est chose fugitive ; il est à craindre que son influence ne soit que de courte durée.

Si, par contre, on a en vue la formation du futur citoyen, si l'on veut aiguïser son sens civique et l'amener à comprendre la sagesse de nos institutions démocratiques, il est nécessaire, croyons-nous, de leur parler de ces institutions, d'en faire saisir l'esprit, non sous forme de « leçons » mais par le moyen de ce que M. Chantrens appelle la « causerie-discussion ». On sait que la formule qu'il a proposée et qui a été exposée, ici-même, s'inspire de la méthode des centres d'intérêt et qu'elle vise à donner une culture nationale aussi large que possible, tout en restant dans le cadre qui est assigné à des cours d'éducation civique. Son action sur la conscience des jeunes gens est plus durable, plus profonde, par cela même que, renouvelée de semaine en semaine, elle est plus suivie. Pour en juger, il faut en avoir tenté l'essai. C'est ce que nous avons fait.

Nous avons pu constater l'intérêt que les élèves prennent à ces entretiens dont les éléments sont empruntés à l'actualité, à la géographie économique, à l'histoire, en un mot à tout ce qui peut contribuer à fortifier le patriotisme et le rôle social du citoyen. Quant aux résultats, si l'on se place sur le plan de l'éducation civique qui seul importe, ils se traduisent par un enrichissement que la vie au grand air, dont nous apprécions d'ailleurs les inestimables bienfaits, ne saurait procurer.

W. LOOSLI.

INFORMATIONS LES SOINS DENTAIRES ET LEUR ORGANISATION EN SUISSE

Les soins dentaires gratuits ou à prix réduit ne sont pas encore accessibles à tous en Suisse.

Dès 1885, la Société des dentistes entreprit une campagne pour introduire des services dentaires à prix réduits ; les premiers furent créés à Lucerne en 1905, puis à Berne en 1910, et ils donnèrent des résultats favorables.

En 1925, il y en a 50 en Suisse, en 1935 : 90.

Actuellement, il y a différents systèmes : dans certains endroits, il y a des consultations dentaires communales (ce sont les communes qui paient) ; dans d'autres endroits, des consultations privées. Il y a aussi le système des cliniques ambulantes : ce sont des autos, transformées en cabinets dentaires, qui circulent d'une contrée à l'autre, et sont engagées pour un ou deux mois par des villages (spécialement dans les cantons de Schaffhouse et Glaris). Ce système est très onéreux. Il y en a un autre, qui consiste à installer le cabinet dentaire dans les salles d'école, système moins cher que le premier, mais qui n'a pas donné de très bons résultats.

Il existe une chose très intéressante, ce sont les caisses mutuelles : chacun verse une contribution, les autorités donnent une certaine somme, les gens aisés selon leurs moyens, les indigents ne paient rien ou très peu, et les soins dentaires sont ainsi accessibles à tous.

(L'Information au service du travail social.)

VENTE DE TIMBRES ET CARTES PRO JUVENTUTE

Malgré la dureté des temps, la vente de décembre dernier a enregistré une augmentation de quelque 40 000 fr. C'est là un résultat fort réjouissant et qui est dû surtout au fait que l'on a vendu 400 000 timbres de plus qu'en 1941. La recette totale a atteint 1 066 000 fr. (en 1941 : 1 026 000 fr.). Selon le principe de décentralisation dont l'excellence a fait depuis longtemps ses preuves, elle restera dans les districts et sera utilisée conformément au but annuel fixé par le Conseil de la

fondation, c'est-à-dire en faveur de l'adolescence et, d'une manière générale, de toutes les détresses que la guerre suscite parmi notre jeunesse.

Pro Juventute désire exprimer sa vive gratitude à tous ceux qui ont été les partisans de ce magnifique succès.

TEXTES LITTÉRAIRES LA CHÈVRE

A deux heures du matin, quand Irénée s'en allait au travail, loin, il la sortait, qui protestait, qui reculait des quatre pattes, et il l'attachait quelque part, mais pas loin du mas ; elle grelottait, elle baissait et relevait la tête, comme font les chèvres quand elles sont contrariées et qu'elles appellent, de la corne, quand elles provoquent l'adversité. Elle bêlait ensuite longtemps, d'un bêlement grêle ; elle branlait son court bout de queue, très vite, impatientée. Peut-être que, dans la journée, elle se trouvait attachée de très court, pour avoir trop enroulé la chaîne autour d'un buisson. A midi, elle avait trop chaud. Elle supportait le soleil avec impatience. Elle se résignait, pour un temps, et se couchait, le cou tendu. Et puis, plus tard, la force des choses lui faisait débrouiller sa chaîne, et elle se trouvait une chèvre heureuse, à l'ombre du buisson, cause de tout le mal. Mais quand venait le soir, elle regardait les poules rentrer une à une dans la cour, et désertier ces abords de mas qui devenaient alors si tristes, si tristes, que la chèvre en bêlait d'une angoisse du soir. Et plus elle bêlait, plus elle était impressionnée par ses propres bêlements.

Le merle de novembre. (La Guilde du Livre). C.-F. LANDRY.

LES LIVRES

La pensée religieuse de Georges Fulliquet, par Frédéric Klein. Editions Labor, Genève.

S'il est un problème qui passionna les esprits au siècle passé, c'est bien celui des rapports entre la science et la religion. Pour le résoudre en connaissance de cause, le pasteur et professeur Georges Fulliquet fit, avant d'aborder la théologie, des études de sciences complètes qu'il poussa jusqu'au doctorat de l'Université de Genève. Il put de la sorte réfuter avec compétence les arguments de l'athéisme matérialiste et renouvela sur bien des points la doctrine chrétienne en la confrontant avec les méthodes et les exigences scientifiques.

M. Frédéric Klein, pasteur à Genève, a voulu, dans une thèse de doctorat en théologie, faire revivre l'œuvre et la pensée, trop oubliées, de G. Fulliquet. En la rapprochant des tendances nouvelles de la théologie d'aujourd'hui, il a su, à côté des éléments à réviser, en montrer la valeur durable. On lira avec intérêt ce bel ouvrage. E. L.

COLLÈGUES ! Servez-vous de préférence chez les annonceurs qui, par leur publicité, soutiennent votre journal.

PARTIE CORPORATIVE

NOTRE JOURNAL

La S. P. R. a son propre journal. Une association qui se propose

1. de resserrer les liens qui unissent les membres du corps enseignant ;
2. d'étudier toutes les questions qui se rattachent à leur activité pédagogique ;

3. de défendre les intérêts généraux de ses membres, et

4. de tendre, par tous les moyens, au progrès de l'éducation et de l'instruction dans la Suisse romande, une telle association doit disposer d'un organe indépendant d'information et d'action.

L'*Educateur* en est à sa 79^e année. Il a passé par des vicissitudes qu'il ne nous appartient pas de retracer ici. Il a combattu, il a loyalement accompli sa tâche, de nombreux bons serviteurs de l'école publique lui ont apporté le meilleur d'eux-mêmes. Disons qu'en général il a donné satisfaction au corps enseignant — alors même qu'il n'est pas aisé de satisfaire tout le monde... et son collègue !

Sous sa forme actuelle, l'*Educateur* est publié conformément à la convention du 31 décembre 1936 entre le C. C. de la S. P. R. et l'administration des Imprimeries Réunies.

La dite convention est renouvelable d'année en année, si elle n'est pas dénoncée six mois à l'avance.

Il appartient au C. C. entrant en charge d'examiner si, oui ou non, le contrat doit être revu, ou simplement maintenu. Disons d'emblée que de nombreux problèmes se posent actuellement, qui font entrevoir la nécessité de modifier profondément le contrat en vigueur. Au cours d'une première entrevue avec les Imprimeries Réunies, une modification essentielle a été réalisée, qui mettra plus à l'aise notre trésorier : la somme de garantie, qui nous est versée chaque année pour les annonces publiées dans notre organe, et qui avait été abaissée de 3000 à 2500 fr., a sans autre été fixée à 3200 fr. Et nous sommes bien décidés à ne pas en rester là, car il est inadmissible, chacun en conviendra, que notre journal charge la caisse centrale de déficits croissants, allant jusqu'à plusieurs milliers de francs, alors que les organes des autres associations pédagogiques constituent une précieuse ressource d'ordre financier.

Parmi les problèmes les plus pressants, signalons, outre la question de publicité, qui est importante, l'ordonnance des matières, le développement de la partie pratique, la diffusion du journal.

Tous ces problèmes se tiennent. Dans la mesure où la publicité sera rentable, les moyens financiers mis à la disposition du journal seront plus considérables, la partie pratique pourra être développée, plus richement illustrée, on pourra envisager de prendre des caractères plus grands, un meilleur papier, il sera possible d'obtenir des colla-

borations plus précieuses, et le nombre des lecteurs ira en augmentant.

Quelques chiffres, pour fixer les idées : nous tirons à 2600 exemplaires et la publicité nous rapporte 3200 francs par an.

Si nous tirions à 3500 — et cela est possible au prix d'un effort collectif soutenu —, le prix de l'exemplaire serait abaissé et le rendement de la publicité considérablement accru.

Voulons-nous essayer ? Le C. C. demande pour cela l'appui de tous les membres de nos sections, une collaboration plus étroite dans le domaine rédactionnel, voire même l'appui effectif de collègues qui se sentiraient les dispositions financières nécessaires à l'acquisition des annonces. De son côté, sûr de la bonne volonté et du zèle des rédacteurs, le C. C. entreprendra tout ce qui est en son pouvoir pour faire de l'*Educateur* un organe digne de la terre romande.

Parmi les questions qui se posent au sujet de notre journal, il en est une qui provoque des débats passionnés : celle de l'ordonnance des matières.

Tout d'abord, nous avons jugé utile de grouper toutes les convocations, afin de les rendre plus efficaces, tout en « aérant » les pages de texte.

Cette mise au point, conforme d'ailleurs aux traditions de la plupart des journaux corporatifs, semble avoir été bien accueillie de nos membres.

Une question plus épineuse est celle de la place réservée à la partie pédagogique et à la partie corporative.

Autrefois, la partie pédagogique était en tête.

Plus tard, nous connûmes les brochures séparées, partie pédagogique et partie corporative paraissant alternativement.

Actuellement, « L'Éducateur et Bulletin corporatif » publie en tête la partie corporative.

Quelle est la meilleure formule ?

Il semble utile de publier les deux parties ensemble, nos préoccupations d'ordre pédagogique et d'ordre corporatif étant constantes, et souvent mêmes concordantes.

Quant à l'ordre des matières, il paraît logique de mettre en tête les articles de fond, les renseignements d'ordre pédagogique, qui s'adressent à l'ensemble des lecteurs, et de placer en deuxième partie les articles d'ordre corporatif, s'adressant soit aux membres d'une section, soit à un groupe de collègues.

De toute façon, il faudrait, à l'instar d'autres journaux, marquer clairement la séparation, soit par une page d'annonces, soit par une feuille de couleur.

Le lecteur aime tomber immédiatement sur ce qui l'intéresse, il déteste le « fouillis ». Quoi de plus agréable que de trouver en première

page les considérations d'ordre général, par exemple, pour ne parler que du dernier numéro de l'*Educateur*, des « Tâches intellectuelles de notre pays », puis de lire ce qui se rapporte à l'enseignement des différentes branches, des textes, des relations d'ordre bibliographique, pour en arriver en deuxième partie, au compte rendu de la séance du C. C., à un communiqué d'ordre administratif s'adressant aux membres de la S. P. V., à quelque échange de vues entre collègues, aux renseignements sur le cours de travaux manuels, sur la caisse-maladies, aux nouvelles des sections.

Si nous voulons donner à l'*Educateur* toute la diffusion désirable, il faut en faire un journal de belle tenue, complet, bien rédigé et bien ordonné.

En travaillant à cette réalisation, le C. C. n'entend diminuer en quoi que ce soit l'importance de la partie corporative, ainsi que cela lui a été immédiatement reproché.

Il demande simplement d'appliquer à notre journal les principes qui sont admis généralement et qui ont assuré le magnifique développement des organes d'associations identiques à la S. P. R. : la *Schweizerische Lehrerzeitung*, l'Ecole Bernoise, la *Schulpraxis*, etc.

Il comprend toute l'importance des renseignements d'ordre corporatif, il sait également la nécessité des articles de polémique, lorsque les intérêts de notre corporation sont en jeu.

Mais en proposant l'ordonnance des matières qui a été introduite dans le numéro du 10 avril, il a le sentiment d'avoir respecté les droits de tous les membres, tout en apportant une amélioration sensible à la présentation de notre journal.

Après une période d'essai de trois semaines, nous reviendrons à l'ancienne formule, nous réservant de présenter tout le problème de notre presse pédagogique à la prochaine séance de la Commission administrative, à la fin de l'année. Jusque-là, chacun se sera fait une opinion et nous espérons réussir à faire toujours mieux de l'*Educateur* l'organe apprécié de tous les instituteurs romands.

Le Président du C. C. : JUNOD.

VAUD TOUJOURS A PROPOS D'ÉDUCATION POST-SCOLAIRE

L'éducation nationale comporte, entre autres, à mon avis, dans les temps actuels particulièrement, la propagande en faveur de la concorde civique. Il serait donc d'un bien mauvais exemple que les maîtres chargés de cette entreprise se prennent de bec à son sujet. Cependant, je ne puis pas ne pas relever ce que le « gendarme » dont M. R. M. accompagne ma mise au point parue dans le dernier numéro de l'*Educateur* (27 mars) contient de peu aimable à mon égard.

Je n'ai jamais prétendu que la formule que j'ai éprouvée fût « la

meilleure ». Non seulement, en effet, je déclare dans le rapport que j'ai rédigé à ce propos — et que j'ai remis à M. R. M. — que je n'ai pas été totalement satisfait de mon expérience, mais j'ajoute encore que je crois le « camp » préconisé par lui préférable au « cours ». Est-ce assez dire que je ne nourris pas d'idée préconçue sur la question, et que je suis prêt à me soumettre démocratiquement à la loi du nombre ?

Cependant, j'avoue que je serais « navré », avec mon contradicteur, de voir « la majorité des instituteurs » se prononcer contre mes propositions de base pour la seule raison qu'elles nécessitent « un travail de préparation énorme ». Et, jusqu'à plus ample informé, je me refuse à faire à mes collègues l'injure de les croire incapables d'un gros effort supplémentaire en vue d'une meilleure préparation « nationale » de la jeunesse post-scolaire.

J'ajoute enfin que — expérience faite — il est un point de principe sur lequel je ne saurais, en conscience, transiger : c'est que l'éducation nationale — si tant est qu'on admette que tel est le but des cours post-scolaires — ne comprend pas que la formation de l'esprit d'équipe, mais bien davantage encore celle du sens démocratique, social et économique.

J'aurai, je l'espère, l'occasion de m'expliquer plus longuement à ce sujet.

M. CHANTRENS.

MISE EN GARDE

Depuis quelque temps, la vie devient dure pour les « Traitements fixes ». La gêne entre dans bien des ménages et les soucis d'argent tracassent plus d'un père de famille. Plusieurs se laissent trop facilement tenter par certains établissements financiers, leur offrant, sans caution, des prêts discrets et rapides. Ces offres semblent, de prime abord, présenter de sérieux avantages ; mais, qu'on y prenne garde : les établissements qui les procurent savent se récupérer et ne font pas de la philanthropie pure.

Un de nos collègues nous signale un cas, qui lui a laissé de cuisants souvenirs. Les détails qu'il nous donne montrent bien que la banque à qui il a eu affaire sut se faire rembourser le principal avec l'accessoire : frais divers et intérêts arrivent à un taux... intéressant pour le prêteur, mais qui a un nom aux termes de la loi.

Ce collègue se fait un devoir de mettre en garde ceux que la gêne inciterait à avoir recours à ces établissements spéciaux. Qu'ils songent tout d'abord à notre Caisse de prêts, dont les possibilités sont encore modestes ; mais ne serait-ce pas une tâche de notre Association de les faire augmenter ?

Un récent numéro du *Journal des Postes, Télégraphes et Douanes* écrit semblable mise en garde.

C. G.

GENÈVE UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES**SÉANCE STATUTAIRE DU 25 MARS 1943**

C'est avec un vif plaisir que nous avons salué, lors de notre séance statutaire, M^{lle} Mongenet, présidente de l'U. I. P. G.-Dames, M^{lle} Pilloud, déléguée de la S. P. V., et M. Gaudin, président de l'U. I. P. G.-Messieurs.

Notre présidente, M^{me} Maystre, mentionne trois démissions : M^{lles} Gloor, Barberis et Reichlé ; évoque ensuite le souvenir de notre collègue et amie, M^{lle} Baroni.

Après lecture du rapport de l'assemblée statutaire de 1942, M^{me} Maystre nous fait part de l'activité générale de notre association au cours de l'année écoulée. Sans reprendre le rapport de notre présidente dans son détail, il est cependant utile de rappeler le travail important fait pendant cette période par le comité de l'Amicale et en particulier par M^{me} Maystre en collaboration avec M. Duchemin : entrée de l'Amicale dans la S. P. R.

M^{lle} Zingre, vice-présidente, remercie chaleureusement notre présidente du dévouement dont elle n'a cessé de faire preuve pendant ses années de présidence.

M^{lle} Zehfus, trésorière, nous lit son rapport financier ; les vérificatrices, M^{mes} Decorvet et Bouchardy, après contrôle des comptes, la félicitent de l'exactitude qu'elle apporte à ce travail souvent si ingrat.

M^{lle} Léger lit pour M^{lle} Laplanche, absente, le rapport sur l'activité du Cartel d'hygiène sociale et morale, puis nous donne connaissance de son rapport sur *Pro Familia*.

M^{lle} Guillermet nous met au courant de quelques-unes des activités de la C. I. A., et nous recommande de ne pas nous désintéresser du projet d'assainissement de la C. I. A.

M^{me} Grangier, notre déléguée auprès de l'Œuvre internationale de secours aux enfants, nous parle de notre nouveau protégé : Pascal Rusca, onze ans, d'origine suisse qui, avant la guerre, habitait Paris et maintenant se trouve au Tessin.

Puis nous passons à l'élection de la nouvelle présidente, car M^{me} Maystre, après sept ans de présidence, c'est-à-dire sept ans de dévouement à notre cause, dépose irrévocablement son mandat. M^{me} Soguel est élue à l'unanimité. Des applaudissements nourris disent nos remerciements à l'ancienne et à la nouvelle présidente.

Le comité se compose de : M^{lle} Zingre, vice-présidente ; M^{lle} Zehfus, trésorière ; M^{me} Decorvet, vice-trésorière ; M^{lle} Lapierre, bulletinière ; M^{mes} Guillermet et Culaz, secrétaires, et M^{lle} Léger. M^{me} Maystre nous fait le plaisir de rester membre du comité, comme conseillère.

Déléguées : *Pro Familia*, M^{lle} Léger ; *Cartel d'hygiène sociale et morale*, M^{lle} Laplanche ; *Œuvres intern. de secours aux enfants*, M^{me} Grangier ; *Fédération des fonctionnaires*, M^{lle} Theiler ; *C. I. A.*, M^{lles} Theiler et Guillermet ; *Commission technique de la C. I. A.*, M^{lle} Zingre ; *S. P. R.*, la présidente et la bulletinière.

M^{lle} Pilloud, déléguée vaudoise, nous adresse des paroles de bienvenue à l'occasion de notre entrée dans la grande famille pédagogique romande, et nous apporte les messages bien cordiaux de nos collègues vaudois.

M^{lle} Mongenet, présidente de l'U. I. P. G. - Dames, nous apporte également les salutations de ses collègues et nous assure de leur compréhension pour les problèmes qui nous tiennent à cœur.

M. Gaudin, président de l'U. I. P. G.-Messieurs, qui se trouve pour la première fois parmi nous, nous dit avec éloquence sa joie de voir l'Amicale prendre sa place au soleil ; que nous soyons, dit-il, maîtres de petits ou de grands, les mêmes devoirs nous lient, nous poursuivons les mêmes buts : faisons donc acte de solidarité. M. Gaudin insiste encore sur les avantages et la nécessité de l'assurance-accidents non-professionnels et se tient aimablement à notre disposition pour tous renseignements.

Nous nous séparons à 18 h., encouragés par la gaîté et la bienveillance qui ont régné tout au long de cette séance statutaire et... amicale.

NEUCHÂTEL ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Cette assemblée a eu lieu le samedi 27 mars, à Neuchâtel, sous la présidence de M. Charles Rothen, qui dirige les débats avec rondeur et clarté. Il vient de quitter un cours donné aux chefs de nos gardes locales et il apparaît devant ses collègues dans la tenue mâtinée de civil que M. Kobelt a choisie pour ce corps de troupes capable, m'assure-t-on, de faire voir l'enfer à qui violerait nos foyers.

Cette pensée reconfortante nous poursuit tandis que Fritz Burger fait lecture du procès-verbal de la séance du 25 avril 1942, un modèle d'exactitude qui ne soulève aucune observation. Décidément, rien n'échappe à notre secrétaire central.

Puis, le cortège des rapports administratifs s'ébranle et défile gravement pendant près d'une heure.

Les rapports. — M. Rothen ouvre la marche. Il accuse d'abord le destin d'avoir mal fait les choses en le hissant à la direction de la S. P. N., ce que personne ne croit. Puis, il rend hommage à M. L. Berner, son prédécesseur regretté, rappelle le souvenir des disparus, et les nombreux jubilés célébrés en 1942. La statistique l'amène à constater avec plaisir l'augmentation de notre effectif. La dégringolade commencée il y a 25 ans environ s'est enfin arrêtée.

Reprenant alors les événements depuis le mois d'avril 1942, il retrace dans un raccourci éloquent l'activité du Comité central logé encore une fois, au cours de cet exercice, à la vieille enseigne : *Primum vivere*. C'est-à-dire que le problème du salaire est resté au premier plan. Quand ce vieux cauchemar se sera évanoui, nos dirigeants, redevenus philosophes, tourneront les yeux du côté de la pédagogie. Mais, quand sera-ce ? En attendant, avec un sens très juste des réalités, ils ont voué toute leur attention aux questions d'ordre matériel suivantes : amélioration du régime des allocations, retenues de salaires pour les périodes de service militaire en temps de vacances, allocations aux retraités, aide aux mobilisés, aide aux malades, assurances, direction de sociétés de chant et de musique, règlement des rapports entre la Caisse d'entr'aide et l'invalidité temporaire.

Parmi les nombreux sujets traités touchant à d'autres domaines, il faut noter en particulier la révision de l'article 7 des Statuts et certaines mesures concernant les membres honoraires. Ces deux points feront tout à l'heure l'objet d'une longue discussion.

Après le rapport d'exercice, qui fut chaleureusement applaudi, nos délégués ouïrent sans broncher ceux de M. Julien RoCHAT, sur la Caisse centrale et la Caisse d'entr'aide et des vérificateurs de comptes, qui proposent tout uniment de donner décharge au trésorier. Au travers des chiffres qui déferlent en cascade, on distingue un phénomène navrant. L'exercice accuse un déficit de 582 fr. pour la Caisse centrale et de 1218 fr. pour l'autre.

Le défilé des rapports se termine par celui que présente M. Maurice Montandon sur l'Exposition scolaire qu'il préside avec un grand dévouement depuis 20 ans, soit depuis que la S. P. N. assure l'administration de cette institution qui rend de nombreux services au corps enseignant. Ce rapport est suivi d'un résumé des comptes qui révèle un excédent de dépenses de 18 fr.

La discussion est ensuite ouverte sur l'ensemble de ces rapports.

Une seule voix se fait entendre : celle de M. F. Humbert-Droz, président de la section de Neuchâtel, qui, au nom de l'assemblée, dit la reconnaissance profonde qu'il éprouve en présence du bon travail accompli par ceux qui dirigent notre association.

Puis, tous les rapports soumis à l'assemblée sont adoptés en bloc et à l'unanimité.

Budgets. Cotisations. — Après une récréation bien méritée, la parole est donnée à M. RoCHAT, qui nous emmène derechef dans le royaume des chiffres. Cette fois, c'est pour la présentation du budget de l'exercice 1943 atteint, lui aussi, comme les comptes, par le dépérissement. Le caissier présume un déficit de 221 fr., en portant la cotisation à 18 fr., au lieu de 16 fr. L'augmentation de 2 fr. se justifie pour deux raisons. D'une part, l'abonnement à l'*Educateur* a été élevé de 1 fr. ; d'autre part,

les dépenses budgétées, à l'exception des honoraires administratifs sont en hausse.

Personne ne s'oppose à l'augmentation prévue en faveur de notre organe corporatif. Quant au surplus, MM. A. Jeanneret et W. Guyot déclarent, au nom de la section du Locle, ne pouvoir se rallier aux vues du Comité central. Ils proposent de puiser dans les réserves pour couvrir le déficit présumé, quitte à revoir la question dans un an.

Le caissier se raidit d'abord contre cette solution qui lui paraît peu glorieuse en regard de notre situation et des contributions exigées par certaines corporations groupant de simples ouvriers. Un loustic remarque que le sacrifice demandé comporte la privation d'un simple café-marc. La discussion se poursuit et, le caissier se laissant fléchir, accepte pour cette année le recours au fonds de réserve. Et, personne n'y contredisant, la redevance à la Caisse centrale est fixée à 17 fr. pour l'année courante puis le budget est adopté.

Qu'on ne se méprenne pas sur la nature de la concession faite par notre caissier général. Elle ne signifie pas, a-t-il déclaré, « après moi le déluge ». Ce dont on s'apercevra bien l'an prochain.

Encore un budget : celui de l'Exposition scolaire que présente M. Maurice Montandon, et qui est adopté sans observation. Comme le précédent, il se ressent de l'anémie des ressources.

Conformément à une décision prise par l'assemblée générale de 1941, à La Chaux-de-Fonds, la cotisation de la Caisse d'entr'aide reste fixée à 5 fr.

Répondant à la question d'un délégué, M. Rochat relève que cette cotisation sert à couvrir d'abord les frais de remplacement des malades. L'excédent éventuel sera consacré à payer tout ou partie des dépenses en faveur de l'aide aux mobilisés. Aucun des membres affiliés à la Caisse d'entr'aide, mobilisés ou non ne doit donc être exonéré du paiement de la cotisation de 5 fr.

(A suivre.)

J.-ED. M.

BIBLIOGRAPHIE

Revue historique vaudoise, 1^{re} livraison (janvier-février-mars 1943). —

On s'abonne à toute époque à l'Imprimerie Centrale S. A., 7, rue de Genève, Lausanne. 8 francs par an.

Sommaire : Préambule. — Un quartier de Lousonna, à la Maladière (Vidy), par Fred. Gilliard (avec hors-texte). — Autour d'un projet d'université fédérale (1832), par Gustave Dolt. — Commission cantonale vaudoise des monuments historiques, rapport de M. Bosset, archéologue (avec hors-texte). — A propos de deux médailles vaudoises, par Ch. Lavanchy (avec illustrations). — Vente des tableaux et collections du peintre Sablet (1798-1799). — Chronique. — Bibliographie.

PIANOS

neufs et d'occasion
VENTE - LOCATION
ÉCHANGES

ACCORDAGES
RÉPARATIONS
Travail très soigné

CAVALLI

Grand-Chêne | LAUSANNE Tél. 2 52 21

PHARMACIES POPULAIRES DE GENÈVE

Société coopérative fondée en 1891 par les Sociétés de secours mutuels
en cas de maladie.

Angle place et quai des Bergues, 33
Rue d'Italie, 8
Rue de Carouge, 55

Rue de Lausanne, 28
Avenue du Mail, 6
Rue de la Servette, 27

INSCRIVEZ-VOUS A LA

GUILDE DU LIVRE

1, rue du Lion d'Or — LAUSANNE — Tél. 3 79 73



Pour Fr. 1.50 par mois
(ou Fr. 4.50 par trimestre)
VOUS OBTIENDREZ
au prix de revient

1° **DES ÉDITIONS** reliées, soignées, imprimées impeccablement des meilleurs auteurs contemporains.

2° **UN BULLETIN** littéraire, mensuel.

Œuvre d'utilité publique — Comité littéraire présidé par C.-F. Ramuz
RENSEIGNEMENTS GRATUITS ET SANS ENGAGEMENT

Société d'édition de dessins animés pour l'enseignement



SECTION MATHÉMATIQUE

Demande de renseignements à **FILMATICA S.à.r.l.**

Case Ville 2095

LAUSANNE

Téléphone 2.59.56

Voir « *Educateur* » du 14 février 1942

**Nous vous enverrons
à toute la classe**

gratuitement des horaires des cours

avec carte de la Suisse et dates historiques

Faites connaître, par carte postale, le nombre d'exemplaires désirés, en indiquant le degré (classe) aux éditeurs:

FLAWA, Fabriques suisses de pansements,
S.A., Flawil (St-Gall)



Achetez

LE JOURNAL DE CLASSE

par Ernest Kasser, inspecteur scolaire.

Il vous rend les meilleurs services pendant toute l'année scolaire: horaire, journal, notes, constatations, plans de travail, calendrier, etc. (plus de 120 pages).

16^e et 17^e édition (corrigée et augmentée), texte français et allemand.
Prix: Fr. 2.80.

En vente chez Librairie acad. Paul Haupt, Berne, 14, Falkenplatz.



Flûtes douces
Chœurs - Théâtre
Tous les instruments
Accessoires
Réparations

TOUT POUR LA MUSIQUE
RADIO GRAMO

RAUBER

FRÈRES S.A.
LAUSANNE: 2 BENJ. CONSTANT
MONTREUX: 21, AV DES ALPES

Ecole d'études sociales, Genève

Subventionnée par la Confédération

Semestre d'été : avril-juillet 1943

Semestre d'hiver : octobre 1943-mars 1944

Culture féminine générale. Formation professionnelle d'assistantes sociales

(protection de l'enfance, etc.) de directrices d'établissements hospitaliers, secrétaires d'institutions sociales, bibliothécaires, laborantines.

PENSION ET COURS MÉNAGERS

Cuisine, Coupe, etc., au Foyer de l'Ecole

(villa avec jardin)

Programme (50 cts) et renseignements : Route de Malagnou, 3.

CHEMINS DE FER ÉLECTRIQUES

Bex - Gryon - Villars - Chesières et Villars-Bretaye (Chamossaire)

TARIF SPÉCIAL POUR ÉCOLES

PARCOURS	Premier degré jusqu'à 12 ans		Deuxième degré de 12 à 15 ans		Troisième degré de 15 à 20 ans	
	Simple course	Double course	Simple course	Double course	Simple course	Double course
BEX C.F.F. de et à :	Taxes par personne					
Bévioux (tramways)	0.25	0.35	0.30	0.40	0.35	0.50
Fontannaz-Seulaz (halte)	0.70	0.90	0.75	1.10	0.90	1.25
Les Posses (halte)	0.90	1.15	1.—	1.40	1.15	1.60
Gryon	1.10	1.40	1.20	1.70	1.35	1.95
Barboleusaz (halte)	1.15	1.50	1.30	1.90	1.50	2.15
Arveyes (halte)	1.20	1.60	1.35	1.95	1.60	2.30
Villars	1.25	1.70	1.45	2.15	1.70	2.50
Chesières	1.30	1.75	1.50	2.20	1.80	2.60
Col de Soud (halte)	1.75	2.30	2.05	2.90	2.40	3.35
Maison militaire (halte)	2.20	2.90	2.65	3.65	3.05	4.20
Col de Bretaye (Chamossaire)	2.20	2.90	2.65	3.65	3.05	4.20

Aviser 24 heures à l'avance de la date de la course, de l'horaire prévu et du nombre aussi exact que possible des participants.

Les membres du corps enseignant sont au bénéfice des mêmes réductions que les élèves.

Pour vos bibliothèques scolaires et personnelles

LISTE DE LIVRES D'OCCASION,

sur demande

Visitez notre département de livres anciens et occasions

F. ROTH & Cie - Libraires - 5 Pépinet - LAUSANNE

Pour apprécier et mettre en valeur **PIANO** il faut l'accorder selon toute la beauté, la qualité musicale d'un **PIANO** toutes les règles de l'art
Charles BESSE, spécialiste, 33, av. Collonges, Lausanne. Tél. 3 17 18. Réparations

INSTITUTEURS !

recommandez à vos élèves, pour qui l'allemand est une pierre d'achoppement; de suivre nos cours de perfectionnement ou cours de vacances et pour les élèves qui quittent l'école, un cours de diplôme. Notre école organise également des

COURS POUR ÉDUCATEURS

25% de réduction sur les tarifs ordinaires. Renseignez-vous sans engagement.

ÉCOLE RUEGG

2, Place Bel-Air, 2
LAUSANNE
Téléphone 3 23 00

COURS DU JOUR - COURS DU SOIR



Presque
une machine de poche

HERMES
baby

Produit Paillard - Poids 3,750 kg

Fr. 180.— seulement

AGENCE GÉNÉRALE

L M Campiche S A 3, rue Pépinet
LAUSANNE

LAUSANNE, 24 avril 1943

LXXIX^e année — N° 16

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables:

Educateur: Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et éditeurs responsables:

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. II. 6600

Responsable pour la partie des annonces: PUBLICITAS S. A., succursale de LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL. SUISSE: Fr. 9.—; ÉTRANGER: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

**Nous vous enverrons
à toute la classe**

gratuitement des horaires des cours

avec carte de la Suisse et dates historiques

Faites connaître, par carte postale, le nombre d'exemplaires désirés, en indiquant le degré (classe) aux éditeurs:

FLAWA, Fabriques suisses de pansements,
S.A., Flawil (St-Gall)

PRÊTS

Depuis de nombreuses années nous accordons des prêts rapidement et au comptant. Remboursement par acomptes. Des milliers de prêts ont été versés à des gens de toutes professions, Nous assurons la plus grande discrétion.
BANQUE PROCRÉDIT, FRIBOURG Timbre-réponse s. v. p.

Tous les 15 jours nouveaux cours d'ALLEMAND
ITALIEN ou ANGLAIS

Chaque langue garantie en deux mois. Argent rendu en cas d'insuccès. Diplôme de langues, d'interprète, de correspondant, de secrétaire, de sténo-dactylo et comptable, en 3, 4 et 6 mois. Préparation emplois fédéraux en 3 mois. Classe de 5 élèves.

ÉCOLES TAMÉ Lucerne 57, Neuchâtel 57
ou Zurich, Limmatquai 30

Instituteurs, institutrices! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves!

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

le calcul
l'école active
le travail manuel